



Compte rendu

Réunion de Conseil Municipal

Séance 20 mars 2013

Présents : Michel COSSIAUX, Eric HENNION, Bernard DE MEYER, Anne-Marie FAUQUEUX, Jean-Claude PUECH, Sandrine LUBERDA, Maud HAMIEAU, Jean-Maurice METAYER, David SILLE, Martine ARNOULD, Cédric LEKIEFFRE.

Absents : Xavier SENECHAL, Roger SALIGOT, Pascal FLATRES.

Secrétaire de séance : Anne-Marie FAUQUEUX.

CONVENTION ADHESION AUTORISATION

N° 1/2013-03-20

Convention de mise à disposition de matériel (11 voix pour)

Dans le cadre de la 2^{ème} commande, Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer convention de mise à disposition de matériel, à savoir, 21 grilles d'exposition, entre la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole et la commune.

N° 22/2013-03-20

Nouvelles adhésion au SIAN SIDEN (12 voix pour)

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion au SIDEN SIAN des communes suivantes :

Compétence IV « Eau Potable et Industrielle » :

- syndicat des Eaux de PROIX, NOYALES, MACQUIGNY (Aisne)
- HERGNIES (Nord)
- VIEUX-CONDE (Nord)

N° 20/2013-03-20

Autorisation et indemnisation utilisation des réseaux (12 voix pour)

Le Conseil Municipal dans un premier temps autorise de proroger la permission de voirie de la rue de Baillon, pour 15 ans, dans un second temps valide la proposition d'indemnisation d'utilisation des réseaux identique à ceux délibérés pour les autres concessionnaires.

TARIFS ET CONDITIONS

N° 2/2013-03-20

Tarifs abonnement bibliothèque (11 voix pour)

Le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs d'abonnement pour la bibliothèque sur l'année 2013, à savoir :

- Monchalsiens : 10 €,
- Extérieurs : 15 €.

N° 3/2013-03-20

Tarifs abonnement tennis (11 voix pour)

Le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs d'abonnement pour le tennis sur l'année 2013, à savoir :

- Monchalsiens : 15 €, par famille,
- Extérieurs : 40 €.

La période d'abonnement s'étend du 1^{er} avril au 31 octobre de l'année en cours.

Aussi, les modalités de fonctionnement du tennis seront à repenser lors d'une prochaine commission.

Une carte sera créée par personne composant la famille.

N° 7/2013-03-20

Conditions de location de la salle des fêtes (12 voix pour)

Il est rappelé à l'assemblée que la salle des fêtes n'est louée qu'aux habitants de la commune. Monsieur le Maire demande de nouvellement statuer sur les conditions de location, à savoir, l'ajout des personnes payant des impôts

sur la commune (Taxe d'Habitation, Taxe Foncière sur le Bâti ou Taxe foncière sur le Non Bâti). Le Conseil Municipal autorise cette proposition.

N° 21/2013-03-20

Indemnisation utilisation des réseaux tous concessionnaires (12 voix pour)

Le Conseil Municipal demande l'indemnisation d'utilisation des réseaux de tous les pétitionnaires présents ou à venir sur la commune.

Il fixe les tarifs selon la base de calcul suivante : RODP X indice d'ingénierie.

SUBVENTION PARTICIPATION

N°5/2013-03-20

Subvention DETR : barillet unique (12 voix pour)

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à monter un dossier de demande de subvention DETR auprès de Monsieur le Sous Préfet à hauteur de 40 % du montant HT, à savoir, 1 094.56 € pour la création d'un barillet unique avec plusieurs clefs programmées à ouvrir les bâtiments au besoin de chacun,.

N° 10/2013-03-20

Participation classe de neige en période scolaire (11 voix pour, 1 abstention)

Le Conseil Municipal décide de reconduire la participation au montant de 50 € pour l'année scolaire 2012-2013 et de la conditionner aux classes de neige dans le temps scolaire uniquement.

N° 11/2013-03-20

Subvention aux associations (... voix pour, voix contre, abstentions)

Le Conseil Municipal décide d'accorder le versement de subventions suivantes prévues au compte 6574 du BP 2013, 6573 pour le CCAS.

Associations	Montant accordé pour 2013
Harmonie communale Monchaux Prouvy	1 200 €
CAPER	400 €
Les papillons blancs	150 €
Maison de la famille	208 €
Les francs tireurs	600 €
La truite Monchaux Thiant	800 €
La gymnastique Monchalsienne	450 €
Les pré-retraités et retraités	300 €
La belote Monchalsienne	450 €
Loisirs fête et culture Monchalsienne	1000 €
Come pétanque	600 €
CCAS	1200 €

N'ont pas pris part au vote, selon les subventions votées, les membres du Conseil Municipal faisant partie de certaines associations.

Ont été refusées les subventions aux associations : secours populaire Français, union des aveugles et des déficients visuels du nord, union syndicale solidaires.

N° 12/2013-03-20

Participation Fête de la pêche (12 voix pour)

Le Conseil Municipal décide de participer, financièrement, à une partie du réempoissonnement de l'Ecaillon lors de la fête de la pêche.

N° 19/2013-03-20

Demande de participation au réseau électrique (10 voix pour, 2 voix contre)

Après en avoir discuté, le conseil municipal, à la majorité (9 voix pour) autorise que la commune participe financièrement à hauteur de 500 €, au paiement de facture de branchement électrique permanent de Monsieur ANDRIEU Christophe, propriétaire de la friterie située rue de Verchain, (parcelle appartenant à la commune) et confirme son accord d'occupation à titre gratuit de ce domaine public. Les crédits seront prévus au BP 2013.

PERSONNEL

N° 13/2013-03-20

Enveloppe IAT (12 voix pour)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, de fixer l'enveloppe maximale de l'IAT 2013 à 7800 € attribuée aux agents de catégorie C titulaires et contractuels de droit public de la commune.

Adjoint administratif de 1ère classe : 3800 € d'IAT concerne 1 agent,

Adjoint technique de 2ème classe : 4000 € d'IAT de base affectée d'un coefficient de 1 à 8 concerne 2 agents.

N° 23/2013-03-20

Prime d'intéressement à la performance collective des services (12 voix pour)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide que :

- La prime d'intéressement à la performance collective est mise en place ;
- l'autorité territoriale fixe les montants individuels selon dans la limite du crédit global ainsi que des plafonds déterminés à 300 €/an et par agent ;
- le mode de versement est unique et s'effectue à l'issue de la période de référence prévue pour chacun des services concernés ;
- l'attribution de la prime fait l'objet d'un arrêté individuel ;
- les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget, article 6411.

FETES MANIFESTATIONS

N°6/2013-03-20

Cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants (12 voix pour)

Dans le cadre d'une visite guidée de la commune pour les nouveaux arrivants sur la commune, il est nécessaire de statuer sur une date de réalisation de celle-ci. Après discussion, l'assemblée valide, pour cette année, le dimanche 5 mai 2013 à 11h00.

COMPTABILITE BUDGET

N° 4/2013-03-20

Amortissement des frais d'étude (12 pour)

Monsieur le Maire rappelle que pour les immobilisations incorporelles, les frais d'études et les frais d'insertion non suivis de réalisation et les frais de recherches et de développement, la durée des amortissements ne peut excéder 5 ans.

Il rappelle que des études ont été réalisées dans le cadre de l'assainissement et ont été réglées à hauteur de 18530.13 € en 1999.

Le SIAV ayant compétence en matière d'assainissement ; ces travaux n'ont pas fait l'objet par la commune d'une réalisation et en conséquence il convient de les amortir et de préciser la durée d'amortissement.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise d'amortir ces frais des études sur 5 ANS ;

Les opérations comptables seront inscrites au BP 2013 et aux budgets des années suivantes pour un montant de 3 703.03 €.

N° 8/2013-03-20

Taxe d'habitation pour les logements vacants (12 voix pour)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'assujettir à la taxe d'habitation, les logements vacants depuis plus de cinq ans et charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

N° 14/2013-03-20

CG 2012 (12 voix pour)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2012. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

N° 15/2013-03-20

CA 2012 (11 voix pour)

Lecture est faite du Compte Administratif de ce budget, les résultats sont conformes au compte de gestion de la Trésorerie et sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2011	78 680.83 €	89 740.13 €
Résultat de l'exercice 2012	91 443.07 €	- 108 188.44 €
Résultat de clôture	170 123.90 €	- 18 448.31 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote de ce compte administratif.
Après délibération, les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

N° 16/2013-03-20

Affectation des résultats (12 voix pour)

Après avoir examiné le compte administratif, il convient de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 170 123.90 € et un déficit d'investissement de - 18 448.31 €.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit d'investissement, ligne D001 :	18 448,31
Dépenses d'investissement engagées, non mandatées :	123 602,22
Recettes d'investissement engagées, non perçues :	68 585,42
Besoin de financement :	55 016,80
Affectation en réserves, excédent de fonctionnement capitalisé (1068) :	73 465,11
Affectation en report à nouveau, ligne 002	96 658,79

N° 17/2013-03-20

BP 2013 (12 voix pour)

Monsieur le Maire présente ensuite les différentes prévisions du budget pour l'année 2013 :

- section de fonctionnement :

. dépenses : 480 975.79 €

. recettes : 480 975.79 €

- section d'investissement :

. dépenses : 322 098.73 €

. recettes : 322 098.73 €

Ce budget est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

N° 18/2013-03-20

Vote des taux d'imposition (12 voix pour)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition des 3 taxes, à savoir : Taxe d'habitation : 21.17 %, Taxe foncière bâti : 19.75 %, Taxe foncière non bâti : 79.40 %.

URBANISME CIRCULATION

N° 9/2013-03-20

Possibilité de suspension du sens interdit de la rue d'En Haut pour des raisons exceptionnelles (12 voix pour)

Monsieur le Maire propose de suspendre le sens interdit de la rue d'En Haut pour des raisons climatiques exceptionnelles. A cet effet, les panneaux règlementaires, dans les deux sens, seront cachés par les employés communaux. Le Conseil Municipal approuve cette décision et charge le Maire de notifier cette décision aux services de gendarmerie.

Le Maire,
Michel COSSIAUX.